

Règlement du challenge hivernal de Bike&Run 2015-2016

Article 1 : Ce challenge est organisé par la Ligue de Bourgogne de Triathlon afin de promouvoir la discipline Bike&Run et la convivialité du sport en équipe. Il est ouvert à toute équipe constituée de deux personnes licenciées FFTRI ou non, chaque concurrent devant présenter sa licence FFTRI, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Bike&Run de moins de 1an (conservé par l'organisateur, photocopie acceptée).

Les licenciés FFTRI seront couverts par leur licence, les non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération, par un Pass Compétition.

Article 2 : Pour être classé dans une catégorie, il faudra que les deux athlètes composant l'équipe soient de la même catégorie à contrario l'équipe sera classée Senior. (Exemple : une équipe composée d'une cadet et d'un junior font partie de la même catégorie / un senior et un vétéran font partie de la catégorie Senior)

Article 3 : Les équipes qui souhaitent participer au classement général du circuit régional doivent obligatoirement être constituées des mêmes équipiers. Lorsqu'un concurrent change d'équipier au cours du Challenge, il ne récupère pas les points acquis avec son équipier précédent.

Article 4 : Toutes équipes seront classées à partir d'une participation, le classement final sera établi sur la base des 4 meilleurs résultats pour la Distance XS et des 3 meilleurs résultats pour les épreuves Jeunes

Article 5 : Le classement général du Challenge est par **addition des points obtenus sur chaque épreuve et des points de bonification qui seront attribués** (voir sur www.triathlon-bourgogne.com – Rubrique : [Challenge B&R 2015-2016](http://www.triathlon-bourgogne.com))

En cas d'égalité, c'est le meilleur classement, puis le second meilleur classement.../... qui départagera les équipes.

Article 6 : Le règlement de la FFTRI sera en vigueur sur ce Challenge. Port du casque obligatoire pour les 2 équipiers tout au long de l'épreuve, 1 VTT en bon état par équipe, **le passage de VTT doit faire de main à main. Arrivée en commun des 2 équipiers.**

Article 7 : Le classement provisoire du Challenge sera affiché sur chaque épreuve.

Article 8 : Attribution des points sur chaque étape (dans chaque catégorie) :

- 1er : 100 points 6ème : 79 points
- 2ème : 90 points 7ème : 78 points
- 3ème : 85 points 8ème : 77 points
- 4ème : 82 points 9ème : 76 points
- 5ème : 80 points .../...

Attribution des points du dernier lors d'un abandon

Article 9 : Le Challenge comporte 3 classements : Féminin, Masculin, et Mixte et récompense les catégories suivantes:

- Les 3 premières équipes JEUNE 1 (de 2010 à 2005)
- Les 3 premières équipes JEUNE 2 (de 2004 à 2001)
- Les 3 premières équipes cadettes/ juniors (de 2000 à 1997)
- Les 3 premières équipes seniors (1996 à 1977)
- Les 3 premières équipes Vétérans (1976 et avant)